

À CHACUN SA VÉRITÉ :
À PROPOS DE L'AFFAIRE ARISTIDE

P. Jacques Mésidor, sdb

Moun - Revue de philosophie 3 (2006) 248-264

A la demande de la Rédaction de « *Moun* », mon article se veut un écho tardif à « *La vérité en vérité* », titre de la plaidoirie que Jean-Bertrand Aristide¹ aurait présenté à Rome en 1989². Il avait été renvoyé de la congrégation des Salésiens de Don Bosco le 8 décembre 1988, en vertu des canons 696-699 du *Code de Droit Canonique*³.

¹ Né à Port-Salut le 15 juillet 1953, ordonné prêtre le 3 juillet 1982, expulsé de la Société de Saint François de Sales (Salésiens de Don Bosco) le 8 décembre 1988, devenu président d'Haïti le 7 février 1991, exilé le 30 septembre de la même année, il fut ramené par les forces armées américaines le 15 octobre 1994 après 3 ans d'embargo cruel imposé au pays. Il revint au pouvoir le 7 février 2001 après avoir cédé la place à son ancien premier ministre, René Garcia Préval lors des élections de décembre 1995. En 1996 il a épousé Mildred Trouillot. Il fut forcé de démissionner et de quitter Haïti le 29 février 2004.

² *La vérité en vérité: dossier de défense présenté à la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculiers* (1989).

³ *Code de Droit Canonique*, Can. 696 - § 1. Un membre peut aussi être renvoyé pour d'autres causes, pourvu qu'elles soient graves, extérieures, imputables et juridiquement prouvées, comme sont par exemple: la négligence habituelle des obligations de la vie consacrée; des violations répétées des liens sacrés; la désobéissance obstinée aux prescriptions légitimes des Supérieurs en matière grave; le grave scandale causé par le comportement coupable du membre; la défense ou la diffusion obstinées de doctrines condamnées par le magistère de l'Église; l'adhésion publique aux idéologies infectées de matérialisme ou d'athéisme; l'absence illégitime dont il s'agit au can. 665, § 2 prolongée jusqu'à un semestre; d'autres causes de gravité semblables que le droit propre de l'institut aurait déterminées.

§ 2. Pour le renvoi d'un profès de vœux temporaires, des motifs même de moindre gravité établis par le droit propre suffisent.

Can. 697 - Dans les cas dont il s'agit au can. 696, si le Supérieur majeur, après avoir entendu son conseil, estime devoir entreprendre la procédure de renvoi:

1 il réunira ou complétera les preuves;

2 il adressera au membre une monition écrite ou en présence de deux témoins avec menace explicite de renvoi, s'il ne vient pas à résipiscence, en lui signifiant clairement la cause du renvoi et en lui donnant pleine faculté de présenter sa défense; si la monition demeure sans effet, il procédera à une seconde monition, après un délai de quinze jours au moins;

Ce faisant, Aristide a exercé le privilège que lui accorde le canon 700 du *Code*⁴.

Ce genre de plaidoirie, compte tenu du contexte de passion, de colère, du désir d’en découdre avec l’adversaire, ne pouvait ne pas pécher par manque d’objectivité et des déniés de vérité.

La thèse d’Aristide a voulu faire mal, très mal à l’Eglise, à ses représentants locaux, diplomates et hiérarchies, à l’institution religieuse dont il était membre.

Malgré une dialectique brillante et caustique, la thèse demeure un large tissu de non-dits, de silences calculés, de déclarations d’intention, contraires en somme à la vérité.

La vérité, qu’est-ce à dire ?

Ce numéro de « *Moun* » entièrement consacré à ce thème sera très éclairant, et me dispense de dissenter sur la question. Je dirai seulement que la vérité, pour notre humaine intelligence, n’est pas une chose en soi, un absolu, mais plutôt une recherche incessante, une

3 si cette monition n’a pas non plus d’effet et si le Supérieur majeur avec son conseil estime l’incorrigibilité du membre suffisamment établie et les défenses du membre insuffisantes, après un délai de quinze jours écoulé en vain depuis la dernière monition, il transmettra au Modérateur suprême tous les actes signés par lui-même, Supérieur majeur, et par le notaire avec les réponses du membre signées par ce dernier.

Can. 698 - Dans tous les cas dont il s’agit aux cann. 695 et 696, le droit du membre de communiquer avec son Modérateur suprême et de lui envoyer directement ses défenses demeure toujours intact.

Can. 699 - § 1. Le Modérateur suprême avec son conseil qui, pour la validité, doit compter un minimum de quatre membres, procédant collégalement, pèsera très attentivement les preuves, les arguments et les défenses; si, à la suite d’un vote secret, le renvoi est décidé, le Modérateur suprême en portera le décret qui, pour sa validité, devra exprimer au moins de manière sommaire, les motifs en droit et en fait.

§ 2. Dans les monastères autonomes dont il s’agit au can. 615, il revient à l’Évêque diocésain, auquel le Supérieur aura présenté les actes vérifiés par son conseil, de décréter le renvoi.

⁴ *Code de Droit Canonique*, Can. 700 - Le décret de renvoi n’a pas d’effet à moins d’avoir été confirmé par le Saint-Siège, auquel doivent être transmis le décret et tous les actes; s’il s’agit d’un institut de droit diocésain, la confirmation appartient à l’Évêque du diocèse où est située la maison à laquelle le religieux est assigné. Cependant, pour être valide, le décret doit indiquer le droit que possède le membre qui est renvoyé de former un recours auprès de l’autorité compétente dans les dix jours qui suivent la réception de sa notification. Ce recours a effet suspensif.

Can. 701 - Par le renvoi légitime prennent fin par le fait même les vœux ainsi que les droits et les obligations découlant de la profession. Cependant, si le membre est clerc, il ne peut exercer les ordres sacrés tant qu’il n’a pas trouvé d’Évêque qui, après une mise à l’épreuve convenable selon le can. 693, le reçoive dans son diocèse ou du moins lui permette l’exercice des ordres sacrés.

connaissance progressive: le « *noverim te, noverim me* » de Saint Augustin. Elle est une quête, celle de sa vérité propre qui libère, comme dit l'évangile de Jean (8,32) : « Si vous demeurez fidèles à ma parole, vous êtes vraiment mes disciples ; alors vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres ».

Cette liberté qui configure le disciple, l'apôtre, le prophète à Jésus Christ, modèle de vérité et de liberté. Celui que personne ne pouvait prendre en défaut: ni confondre, quelle que soit la stratégie employée. Seul Dieu est vrai, parce que possédant la plénitude de l'être et que rien ne lui échappe.

A « *La vérité en vérité* », nous disons « à chacun sa vérité », dans une démarche dialectique qui n'a d'autre ambition, que la poursuite sereine d'un long, très long débat, dont l'enjeu réel et définitif, n'est ni un individu, ni une institution, mais le peuple haïtien, avec ses 5 millions de ruraux, ses 6 millions de chômeurs et ses 7 millions d'appauvris, dont la clameur pour la liberté et la survie interpelle de façon dramatique.

C'est cette vérité qu'on ne peut ignorer en se voilant pudiquement la face.

L'article comprend deux chapitres : « le jeu des medias » (la vérité selon les médias), et « l'autre face de la médaille » (notre approche de la vérité).

Puisse cette modeste contribution faire avancer le projet de la Rédemption et du Sauvetage de notre pays dont la souveraineté est en péril.

1.- LE JEU DES MÉDIAS – LA VÉRITÉ SELON LES MÉDIAS

Le 14 juin 1988 est sorti un document d'une huitaine de pages intitulé : « Dossier de presse ». C'était la présentation faite par J.-B. Aristide, sous forme de communiqué, de son recours à Rome, contre sa radiation de la Congrégation salésienne.

Les lignes qui suivent ne concernent pas le « Dossier », mais le rôle fondamental joué par la Presse dans ce que nous appelons « l'Affaire Aristide ».

Tout au long de cette affaire, les medias ont joué un jeu où curieusement, ce ne sont pas les vrais protagonistes qui ont gagné, mais bien l'homme qui tenait le sifflet en arbitre partial et partisan, la Presse.

En effet dès le départ, elle a campé d’un côté, le personnage de la victime, du martyr, du bon petit diable, de l’enfant incompris et maltraité, du prophète méconnu, menacé de bannissement, finalement rejeté et sacrifié. De l’autre, elle a projeté la figure de la mégère, du bourreau d’enfant, de l’Institution frigide, insensible, paternaliste, discriminatoire, distante des pauvres, complice des riches et du pouvoir, suppôt de l’impérialisme.

Tour à tour en effet, on a fait défiler des boucs émissaires: le confrère rancunier en mal de vengeance, le supérieur local jaloux de son autorité, drapé dans ses préjugés de classe, menant ses confrères à la « baboukèt »⁵; le Provincial qui a le tort de venir du pays voisin et qui apparaît comme le « vil dominicain » ; le supérieur Régional originaire du Vénézuéla présenté comme « le vieux blanc » raciste, sans aucune considération pour le petit nègre d’Haïti à la révolution duquel il ne comprend goutte.

Les médias vont surprendre un salésien américain à New York, P. Cappelletti, un confrère francophone à Rome, P. Aubry, respectivement présentés pour la circonstance comme grand dignitaire de l’Ordre et grand théoricien de la Congrégation⁶.

Les deux religieux sont pris au piège de l’interview impromptu par téléphone. On leur fait déclarer que les Supérieurs ont pris leur décision, « à la demande des Evêques d’Haïti ». Tout ceci sert à étayer la thèse du complot impérialiste ourdi à Washington, approuvé à Rome et exécuté en Haïti, au mépris et au détriment de la lutte du peuple haïtien dont les ennemis se rencontrent tous azimuts.

Finalement les protagonistes salésiens disparaîtront pour céder la place à la « Hiérarchie catholique » et au « Vatican », visualisés par le Nonce Apostolique et les Evêques, quelques-uns cités nommément. Car il ne s’agit plus, en effet, d’une simple affaire domestique, entre les membres d’une petite communauté locale « sans projet », mais du « Procès de l’Église », qui a trahi une cause nationale, celle du peuple trahi et contré dans sa quête d’émancipation, dans sa lutte de libération.

Une évidence s’impose: les médias, métier oblige, font leur boulot, on ne peut pas les en empêcher!

⁵ Le “mors” en créole.

⁶ Tous deux de regrétté mémoire. Le P. Capelletti (américain) était responsable des Salesian Missions à New Rochelle et le P. Aubry (suisse) travaillait à la Maison Générale des Salésiens à Rome (Pisana).

Au lendemain de février 1986, le peuple n'avait pas fini de crier: « Vive l'Eglise », « Vive l'Armée », que ces deux institutions sont tombées en crise. Crise de l'Eglise, latente ou étalée, affaire Aristide débutant, une bonne aubaine que la Presse aurait eu tort de ne pas exploiter pour l'édification de l'opinion. Son travail après tout, c'est de capter l'événement et de servir de relais à ceux qui le font, au risque même de prendre l'initiative et de mener l'événement.

La force du quatrième pouvoir est redoutable, elle peut briser les individus quels que soient leur rang et qualités, comme elle peut déstabiliser les institutions en apparence les plus solides.

Mais une question se pose: Pourquoi les Salésiens n'ont-ils pas fait usage des medias, pour contre-attaquer, clarifier, rectifier, se défendre en somme? Toute question d'objectivité, d'impartialité ou non de la Presse mise à part, on se trouve devant une option.

D'emblée nous avons opté pour la discrétion sereine. Nous n'avions pas un adversaire à combattre, ni notre propre cause à défendre du bec et des ongles. C'est sciemment que nous avons évité le piège des démentis et des mises au point, la guerre des communiqués, la stratégie du coup pour coup, même quand nous avons reçu des coups bas et des coups dans le dos toujours très durs à encaisser.

On nous fera difficilement changer d'attitude! Nous avons conscience de vivre un moment très difficile de notre vie de peuple, un moment d'effervescence, d'apprentissage fébrile de la démocratie, de prise universelle de la parole où chacun parle sans bride de tout et opine péremptoirement sur tout. Une nouvelle société est en train de naître dans laquelle bien des choses ne seront plus comme avant. Mais cela ne va pas sans que cette période de mutation, de gestation, se voit baigner dans un climat d'insécurité, d'agressivité. Pour notre part, nous refusons de contribuer à exacerber ce climat de tension qui a presque atteint son point de rupture. On parle de notre pays comme une bombe, une marmite sur le point d'exploser.

D'aucuns peuvent aussi se demander: Quand il est devenu évident que ce n'était plus un contentieux entre Salésiens, mais une affaire d'Eglise, pourquoi les fils de Don Bosco ont-ils maintenu le silence et n'ont rien dit à l'adresse de la Nonciature ou de la Conférence Episcopale?

Là encore le piège était visible à l'oeil nu, gros comme la poutre de l'Evangile! Nous avons été l'objet de tous les soupçons: ambiguïté, double jeu; nous avons été accusés de causer du préjudice à l'Eglise

en impliquant les Evêques dans la prise de décision des Supérieurs de Rome, de déstabiliser la vie religieuse en donnant des obédiences contradictoires. Nous étions livrés seuls dans l’arène entourés d’un public qui ne pardonnait rien.

Une fois de plus nous n’avons pas cédé à la tentation de nous défendre, pas plus que d’étaler au grand public ou à l’édification de la majorité silencieuse, les injures, les menaces, les provocations continues dont nous sommes encore la cible.

Nous avons évalué jusqu’à quel point l’hypocrisie, la méchanceté, la colère, la fureur mêlée au sang, à la fumée et au feu pouvaient aboutir! Nous avons pris très au sérieux la menace que les pneus enflammés qui se consumaient avec les suppliciés devant l’église saint Jean Bosco, pouvaient tout aussi servir à l’un de nous. « Salezyen se atache Nons la. Si nou manyen Titid n’ap boule »⁷ nous criait-on.

Pourtant nous n’avons pas rompu le silence pour crier à l’aide, au secours, ou nous défendre. Nous n’avons pas non plus préparé nos passeports et bouclé nos valises.

Nous voulons garder intactes nos énergies, nos forces, pour poursuivre sans aigreur et sans découragement le travail auprès de notre peuple.

L’épreuve de ces dernières années et qui ne date pas de février 86, pour dure et longue qu’elle soit, n’aura pas été vaine. Elle comporte une grande leçon. Le service des pauvres et des appauvris est exigeant, il est crucifiant. Mais pour le croyant qui veut s’inspirer des Béatitudes, ces croix sont des germes féconds de résurrection.

Haïti n’a pas lutté en vain, elle vivra! Et tant qu’elle vit, nous l’aiderons à faire l’Histoire sans la trahir et sans nous renier.

2.- L’AUTRE FACE DE LA MÉDAILLE - EN MARGE DE L’AFFAIRE ARISTIDE

Comme me le disait au téléphone, Alain Picard de Radio Canada, l’Affaire Aristide est un fait sociologique contre lequel on ne peut rien. Que Aristide soit devenu un symbole, un symbole exploitable et exploité, qui en disconviendrait?

⁷ « Les salésiens, vous êtes les mercenaires du Nonce. Si vous touchez à Aristide vous serez brûlés vifs ».

Toutefois, la liberté et la responsabilité du confrère restent entières relativement à son option et à ses engagements religieux, dans ses rapports avec la Congrégation Salésienne d'une part, avec ses amis, ses alliés et ses fans d'autre part, dans le cadre de ses activités et prises de position.

Aristide manifestait un charisme très fort qui l'a poussé à un engagement et une insertion tout aussi forts. La Congrégation dont il est membre, a aussi son charisme, sa forme d'insertion, son style d'engagement non moins forts. Deux voies ni opposées, ni parallèles, entre lesquelles cheminait le confrère depuis trois ans.

Déjà qui dit charisme et insertion, dit implicitement éventualité de tensions, de conflits, de malaises. Le charisme, malgré l'éclairage de Saint Paul, achoppe facilement au discernement, au pouvoir à l'intérieur de l'institution. Une réalité aussi dynamique et conflictuelle qu'est l'insertion du religieux dans la ligne de son charisme, avait retenu l'attention de la CLAR⁸, qui en a fait un thème majeur pour sa réflexion théologique.

Aujourd'hui on parle de plus en plus de l'insertion des religieux dans le monde des pauvres, dans des pays et dans un continent peuplés en majorité de jeunes et de pauvres, et où semble s'être amorcé un processus de paupérisation quasi irréversible qui inquiète et révolte.

L'insertion parmi les pauvres est même perçue, non seulement comme une tendance grandissante de la Vie Religieuse, mais comme l'avenir, la chance de celle-ci, dans le contexte caraïbéen et latino-américain.

Disons d'emblée que ces assertions ne sont pas des considérations de pure rhétorique, mais qu'elles sont basées sur des données sociologiques solides, provenant de consultations et d'enquêtes réalisées à l'époque auprès des plus de 175 mille religieux et religieuses du contexte géographique susmentionné.

Cette insertion n'avait rien à voir avec une prétendue stratégie révolutionnaire émanant de la Théologie de la Libération, qu'un certain secteur recouvrait de toute sorte d'étiquettes. Dictateurs, militaires et pouvoirs publics qui, à ce sujet, se montraient plus catholiques que le Pape⁹.

⁸ Conférence Latino-américaine des Religieux.

⁹ Entre-temps l'Église s'est prononcée : Cf. Congrégation pour la doctrine de la foi, Instruction sur quelques aspects de la «Théologie de la libération» – *Libertatis nuntius*

L’insertion est le fait d’une option prioritaire pour le pauvre qui n’implique aucune exclusion du riche mais sa conversion au pauvre. L’inséré lui-même doit être converti à l’esprit de pauvreté. L’insertion est évangélique, en tant qu’elle est bonne nouvelle annoncée aux pauvres.

Le religieux inséré se veut avant tout un témoin de l’Evangile, un porteur d’une bonne nouvelle, celle de la dignité du pauvre comme Fils de Dieu et Frère des Hommes en Jésus-Christ. Cette bonne nouvelle devient une parole provocatrice et subversive, quand elle se heurte à la réalité infra-humaine du pauvre faite de misère, d’insécurité et d’oppression. Elle devient plus provocatrice encore et subversive, quand on l’annonce en exigeant ce qu’elle implique, quand on dénonce à la manière des prophètes: ce qui l’infirmes.

2.1.- Insertion et tension

L’insertion suscite toujours des tensions et des conflits au niveau structurel entre l’inséré et sa communauté d’origine; entre l’inséré ou la communauté insérée et l’Eglise locale; entre l’inséré ou la communauté insérée et les pouvoirs publics. Cela se produit, quand une nouvelle forme de présence et une expérience nouvelle ont lieu dans certains milieux pauvres, et ne sont pas perçues comme une incarnation pour un service, mais comme une intrusion suspecte, gênante, à la limite comme un foyer de désordres et une source de dérapages.

Conflits et tensions ne sont pas un mal en soi. La conflictualité est inhérente à toute vie sociale, toute vie en communauté. Elle a la faveur de nous interpellier, de remettre en question nos schèmes de pensée, nos structures, non pas pour les démolir malgré les apparences de déstabilisation, mais pour les porter à se rénover, à s’adapter à l’histoire et aux besoins des personnes pour lesquelles ces structures ont été créées.

Cependant, ce processus de rénovation ne peut se dérouler à sens unique, mais dans le dialogue; un dialogue long, patient, respectueux de la nature, du caractère et du rythme de chaque interlocuteur.

(Instructio de quibusdam rationibus «Theologiae Liberationis»), 6 août 1984, AAS 76 (1984) 876-909; *Documentation Catholique* 81 (1984) 890-900; Instruction sur la liberté chrétienne et la libération – *Libertatis conscientia (Instructio de libertate christiana et liberatione)*, 22 mars 1986, AAS 79 (1987) 554-599; *Documentation Catholique* 83 (1986) 393-411.

Tensions et conflits sont là pour être assumés, dans le discernement le plus perspicace et être gérés avec adresse pour les rendre productifs. Ils doivent aboutir à un dépassement qui satisfasse l'individu dans ses aspirations légitimes et son épanouissement, en même temps qu'il sauvegarde les droits de l'institution dans la poursuite de sa mission en toute fidélité à son charisme.

Les critères de ce dépassement sont la Foi qui suppose le sens de Dieu et de l'homme; le sens de l'appartenance à l'Église; l'humilité qui fait prendre la mesure des limitations individuelles; la vérité, seule capable de nous libérer de nos préjugés, de nos outrances, de notre tendance au radicalisme : « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres » (Jean 8,32).

La Vérité ne se présente pas toujours comme un dépôt dont on peut se disputer la détention de la clé. Elle n'est pas un acquis, un tout cuit mais recherche commune, concertation, discernement.

Sans vouloir tomber dans un relativisme de mauvais aloi, surtout dans un domaine aussi dynamique que la praxis pastorale de l'engagement avec les pauvres, on doit admettre que là, justement, la vérité n'est pas singulière, mais plurielle. Sans doute un principe demeure un principe. Mais dans le domaine de la praxis pastorale, il faut compter avec la complexité de l'individu, la mouvance des situations, la multiplicité des facteurs qui influencent celles-ci. Toute chose qui nous fait modérer notre jugement et nous interdit d'être ni catégorique ni excessif.

2.2.- *Un héritage obligé*

Personnellement¹⁰, j'avais hérité d'un cas à l'origine duquel j'étais entièrement étranger. Je me voyais contraint de le gérer avec des moyens et des possibilités qui sont allés s'amenuisant à chaque rebondissement jusqu'à devenir nuls. Aux uns et aux autres j'ai toujours demandé une chance, c'est-à-dire une certaine marge de manoeuvre, un minimum d'écoute et de docilité, ce que je n'ai pas obtenu.

¹⁰ Le P. Jacques Mésidor, né le 24 juillet 1928, ordonné prêtre le 13 juillet 1958, fut successivement : délégué du Supérieur provincial des Antilles pour Haïti, de 1967 à 1972, de 1975 à 1981, de 1987 à 1992, puis Supérieur de la Vice-Province Bienheureux Philippe Rinaldi des Salésiens d'Haïti, érigée le 31 janvier 1992, de 1992 à 1998. Au début de la crise Aristide, c'est le P. Louis Kébreaux qui était délégué du Provincial, il est l'actuel évêque de Hinche. [Note de la rédaction]

Au début on avait affaire à quelque chose de purement domestique relevant de la dialectique mission/communauté, communauté/style de ministère. Comme signalé plus haut, le dynamisme de la communauté est en lui-même source de tensions, qu’on ne peut supprimer par l’élimination d’un de leurs pôles. Si nous avons admis que nos communautés deviennent apostoliques et missionnaires, le défi à relever dans la pratique quotidienne, c’est que la communauté porte la mission, et que la mission dynamise en permanence la communauté.

L’Affaire Aristide prenait d’autres dimensions, elle était devenue ecclésiale et nationale. L’on pouvait constater une identification, une projection généralisée au symbole qu’était devenu Aristide, dont la cause était devenue celle de nombreux individus et groupes qui l’ont manifesté de la manière et avec les moyens que l’on sait.

2.3.- Une affaire d’Eglise

De « principal animateur », « chef de file », « pape des Ti-legliz », « curé de la paroisse de St Jean Bosco » (inexistante)¹¹, par la toute puissance des médias, Aristide était devenu le « Pape de l’église populaire », avec pour fief, la Saline. Les graffiti le clamaient « Rome pour le Pape, La Saline pour Aristide ». On le criait, on le chantait dans les manifestations, les processions/marches destinées à protester contre « l’exil » et le « bannissement » du prophète, défenseur des pauvres et des opprimés. Manifestations destinées également à déchouquer les macoutes dans l’Eglise, Nonce, Archevêque, Evêques, Prêtres et autres Religieux accusés de s’opposer à l’« Eglise populaire », d’être des ennemis du peuple et des pauvres, de vouloir freiner le processus de libération nationale. On prônait la réforme dans l’Eglise comme celle réalisée dans l’Armée. L’Affaire Aristide était le prétexte, l’occasion favorable pour y arriver.

La tentative de « Rome » d’exiler Aristide, la réaction de la Conférence Episcopale contre l’église populaire, les propos prêtés à un « grand dignitaire salésien » des U.S.A. (F. Cappelletti) tout cela - selon une certaine presse - constituait une manoeuvre impérialiste qu’il fallait déjouer à tout prix. Aristide ayant à maintes reprises dénoncé l’imperialisme yankee, rien d’étonnant à ce que Rome et les U.S.A. se mettent d’accord pour avoir sa tête!

¹¹ L’Eglise Saint Jean Bosco au Boulevard Jean-Jacques Dessalines est une chapelle semi-publique des Salésiens de Don Bosco sur le territoire de la Paroisse de Saint Joseph à Port-au-Prince.

2.4.- *Une affaire politique*

La chute et l'exil de Manigat¹² et de Namphy¹³ ne semblent pas avoir revêtu autant d'importance, encore moins avoir suscité autant de remous que la perspective de « bannissement » d'Aristide par la « Haute hiérarchie catholique et Rome » (La presse dixit). Selon cette presse, celles-ci ont perdu toute juridiction sur Aristide. « Aristide n'appartient plus à l'Eglise mais au peuple ». C'est le peuple souverain qui doit décider là où Aristide doit travailler, et non plus ses Supérieurs qui ont pourtant reçu ses vœux d'obéissance, de pauvreté et de célibat consacré, ainsi que son serment de fidélité.

Pareilles considérations sont ignorées ou carrément mises entre parenthèses par : syndicats, partis et organisations politiques, groupements paysans, groupes de jeunes, médias qui, - avec une surprenante unanimité et une synchronisation qui donnent à réfléchir, - s'opposent aux Supérieurs d'Aristide, manifestent, menacent, crient haro sur le baudet !

Ils veulent du même coup réformer l'Eglise, l'Armée et le Pouvoir, établir un pouvoir populaire qui érige des tribunaux populaires où tous les ennemis du Peuple viendront rendre compte de leurs méfaits, où le pays pourra enfin se faire justice!

2.5.- *Un symbole piégé*

Tout le monde reconnaît que si la chose publique et la politique marchent mal, c'est en partie, à cause de l'absence de vrais leaders. Aristide serait-il le leader tout trouvé? Il disait vouloir rester prêtre, religieux, haïtien. Car, selon lui, ce que le peuple et les jeunes voyaient et qui les intéressait, ce n'est pas le citoyen Aristide, mais le prêtre, le religieux symbole ! Tout le dilemme était là !

Aristide avait beau dire « Je ne veux pas sacrifier la majorité (le peuple) à la minorité (sa communauté) », le drame de conscience demeurait. Car, il ne pouvait pas si facilement gommer ce qu'impliquaient sa consécration/mission, et le sens de son appartenance à une communauté bien déterminée dans l'Eglise.

¹² Le président François Leslie Manigat a été renversé le 20 juin 1988 après 134 jours de présidence par le coup d'état des Forces Armées d'Haïti en représailles pour la destitution et l'incarcération du général Henri Namphy.

¹³ Le général Henri Namphy a été déposé le 17 septembre 1988 par le coup d'état du général Prosper Avril.

Aristide était devenu un prisonnier : prisonnier de son personnage, de la cause qu’il symbolisait, de ses « fans » de ceux que l’on peut soupçonner d’avoir voulu profiter du « train Titide »!

Les Supérieurs quant à eux ont parlé. Mais le procès d’intention qu’on leur a fait dès le début faussait d’emblée toute perspective de dialogue. Don Vigano, Supérieur Général des Salésiens à l’époque, était un Latino-américain. En Amérique Latine la Congrégation est bien implantée. Ce qui laisse supposer que le dossier Latino-américain n’est pas mince sur les bureaux du Conseil Supérieur de la Congrégation, et que les éléments pour aborder le cas Aristide dans le contexte haïtien ne devaient point manquer.

Par ailleurs, « la marine n’étant pas le métier de Bouqui même s’il a fait la philosophie », il doit admettre que les principes sur lesquels repose la vie religieuse, ne sont pas négociables, surtout, au niveau où l’on voudrait placer la négociation.

Le mot de la Vérité revenait à Aristide qui ne s’est pas vraiment prononcé jusqu’ici. Tant qu’il ne le fera pas, le suspense et l’ambiguïté persisteront, avec toutes les conséquences prévisibles ou non.

Mais pouvait-il vraiment le faire? Était-il vraiment libre? Avait-il intérêt à se radicaliser et à polariser à ce point la cause du peuple qu’il croyait défendre?

2.6.- Les Salésiens d’Haïti

En ce qui nous concerne, nous étions bel et bien les otages des jeunes et d’une opinion qui feignait d’ignorer que nous avons notre charisme propre, notre style, celui même de Don Bosco, fait de simplicité, d’humble acharnement au labeur quotidien combien harassant, de fidélité soutenue aux pauvres. Céder aux pressions quelle qu’elles soient c’est nous renier nous-même.

Les pauvres furent nos destinataires prioritaires avant même que Puebla en ait fait un choix préférentiel pour l’Eglise Latino-américaine. Présents à la Saline depuis 1936 avec l’Ecole Nationale des Arts et Métiers, nous nous sommes identifiés à cette population que nous avons suivie et accompagnée dans ses pérégrinations de la Cité Bouteille à Cité-Simone/Soleil, Brooklyn, Boston, Lintho.

Nous n’avions jamais imaginé qu’un jour viendrait où l’on nous disputerait nos destinataires; qu’on nous contesterait le droit de les servir dans ces lieux que sans paternalisme nous n’avons pas baptisés Cité Don Bosco ou Cité Marie Auxiliatrice.

Toute révolution n'est pas forcément sanglante et violente, n'en déplaise aux faiseurs d'omelette toujours prêts à casser les œufs et les os... des autres! Nous avons opté pour la révolution lente, non-violente de l'éducation, de la formation humaine et chrétienne, à la mesure de nos moyens. Nous voulons éduquer et former des croyants chrétiens convaincus, des citoyens aimant leur pays en protagonistes du changement significatif désiré par tout le peuple.

Notre option n'est pas mauvaise par le seul fait d'être différente de celle des autres que nous respectons.

Nous ne sommes pas paternalistes par le seul fait que nous nous esquintons à donner à manger à une clientèle scolaire pauvre et sous-alimentée. Car, en même temps que nous donnons à manger aux élèves, que nous leur servons du poisson à la cantine, nous leur apprenons à pêcher dans nos ateliers les mieux équipés du pays!

Nous ne faisons pas du caritativisme par le seul fait que nous sommes toujours prêts à répondre aux urgences de sinistrés à vie dans un pays en état permanent de détresse ! Si caritativisme il y a, il est en lui-même dénonciateur d'une situation injuste. Et nous sommes en droit de nous demander si cette dénonciation tacite n'explique pas tous les coups durs et répétés dont nous avons été les victimes solitaires depuis plusieurs décennies !

Nous acceptons dans la cohérence des Béatitudes d'être un signe de contradiction. Nous voulons continuer à servir dans la droiture et la vérité. Nous réclamons seulement que la justice et la vérité trouvent leur compte, mais non le mensonge et la calomnie gratuits dans tout procès que l'on nous intente, à quelque fin que ce soit.

Nous sommes solidaires du peuple haïtien dans sa souffrance, jamais nous ne serons son ennemi. Sa lutte est juste, son espérance en la victoire est fondée. Puisse cette victoire venir promptement et de façon définitive!

P. Jacques Mésidor, sdb

Annexe I : Déclaration du bureau de presse salésien en 1988

Le texte suivant envoyé par les Supérieurs des Salésiens de Don Bosco pour expliquer à la presse les raisons qui ont motivé l’expulsion de Jean-Bertrand Aristide n’a pas été publié intégralement en Haïti. Les moyens de communication même de l’Eglise l’ont passé sous silence en décembre 1988 et après.

DÉCLARATION DU BUREAU DE PRESSE SALÉSIEEN SUR LE CAS DE JEAN-BERTRAND ARISTIDE DE HAÏTI¹⁴

Le Supérieur général des Salésiens de Don Bosco, avec le consentement unanime de son Conseil, selon les can. 696-699, a publié en novembre 1988, le décret de renvoi de son Institut du prêtre Jean Bertrand Aristide, de la Province des Antilles. La Congrégation vaticane des Religieux et Instituts Séculiers a confirmé ce décret le 7 décembre 1988.

A propos de cette douloureuse mesure, la Direction générale des Salésiens, par l’intermédiaire du directeur de son Bureau de Presse, Don Joseph Costa, précise ce qui suit.

1. Les Salésiens sont présents en Haïti depuis plusieurs décennies, insérés et solidaires, parmi la jeunesse laborieuse des couches les plus pauvres, selon l’esprit et la mission de leur Fondateur. Ils comptent déjà de nombreuses vocations autochtones et se sont toujours considérés comme partageant de façon vivante les idéaux et les souffrances du Peuple et de l’Eglise d’Haïti. Leur option préférentielle pour les pauvres les engage concrètement en faveur de la justice et de la paix selon les orientations ecclésiales de non violence.

2. Le comportement du Père Jean B. Aristide, profès depuis 1975, a provoqué, ces dernières années, de délicats problèmes en opposition avec sa vocation salésienne et sacerdotale. Cette attitude a pesé de façon négative sur ses confrères locaux et sur l’authenticité de la Vie religieuse dans l’Eglise d’Haïti.

3. Ses Supérieurs ont fait tout ce qui était possible pour éviter de prendre des mesures radicales face à cette situation, usant de patience fraternelle et temporisant aussi en vue de la conjoncture socio-politique changeante. Mais leurs rencontres répétées, leurs dialogues et leurs entretiens destinés à comprendre, aider et orienter leur confrère n’ont abouti à rien; par défaut de la part de l’intéressé aussi bien de sincérité que de cohérence religieuse et sacerdotale.

¹⁴ Traduction de P. Prou.

4. D'août à octobre 1987, un Visiteur extraordinaire (le prêtre vénézuélien Ignace Velasco, membre du Conseil général) envoyé tout exprès par le Supérieur général, s'est trouvé devant une situation objectivement grave au point de devoir prendre des mesures concrètes en conformité avec les Constitutions de l'Institut, en recherchant le plus grand bien personnel de l'intéressé et le renforcement de la communion dans l'Eglise locale. Furent également envoyés deux prêtres salésiens spécialistes (un Ecosais et un Français) pour un cours de formation permanente destiné à tous les confrères de Haïti sur l'identité dans le renouvellement et un théologien compétent (le P. Joseph Aubry, Suisse) qui recherche des contacts avec le confrère pour dialoguer sur les positions critiquées.

5. Toute tentative se montrant vaine, le Visiteur extraordinaire, d'entente avec le Supérieur général et son Conseil, reconnu la nécessité de déplacer temporairement le P. Aristide à une communauté salésienne du Canada, d'où il aurait pu ensuite se mettre en rapport direct avec le Supérieur général à Rome. Avant de donner cette obédience formelle dans le sens indiqué, le Visiteur fit personnellement une dernière tentative pour convaincre le confrère de se rendre au Canada. Ayant constaté l'impossibilité d'un dialogue sincère et fructueux, il fit parvenir au confrère l'obédience formelle qui, non exécutée, allait donner lieu au processus de renvoi.

6. C'est ainsi que l'on est arrivé à cette mesure que l'on cherchait à éviter par tous les moyens. Les Supérieurs compétents l'ont considérée comme de leur devoir, compte tenu de la responsabilité qui leur est confiée de promouvoir la fidélité constante des confrères au charisme du Fondateur et de les aider dans leur participation et leurs apports pastoraux à la communion de l'Eglise locale. Mais avant que ne soit publié le décret de renvoi, le Visiteur voulut encore une fois faire une ultime tentative de démarche personnelle: en vain.

7. En particulier, les déviations que l'on voulait corriger sont les suivantes:

- a. Le choix de vie et d'action de Jean B. Aristide s'est placé toujours plus en dehors des exigences communautaires concrètes explicitement indiquées par les Constitutions salésiennes.

- b. Le type d'engagement politique qu'il a pris est en grave opposition avec la claire volonté du Fondateur. En outre, l'incitation à la haine et à la violence, l'exaltation de la lutte des classes s'opposent directement à cette fidélité au Magistère qui forme une part vivante de l'esprit salésien.

- c. La désacralisation de la liturgie par laquelle il semble vouloir placer l'Eucharistie et les Sacrements au service de la politique, disqualifie l'exercice de son ministère sacerdotal, ordonné par sa nature à promouvoir l'unité et l'amour.

- d. La rupture de la communion dans la vie ecclésiale, en opposition explicite avec les Pasteurs légitimes, fait de lui un facteur de déstabilisation de la communauté des fidèles et cela d’une manière constante, publique et incisive au point d’être désigné par des organes de presse et par des groupes de diverses origines comme « le chef de file de ‘l’église populaire’ en Haïti ». Les idées qui l’inspirent, les positions doctrinales, la stratégie concrète et les finalités de cette « église populaire » ont été énergiquement dénoncées et condamnées par la Conférence Episcopale d’Haïti elle-même (7 octobre 1988).

8. De nombreuses remarques sur chacun de ces points ont été plusieurs fois présentées à Jean B. Aristide pour l’accompagner dans une action de discernement, de confrontation avec les engagements pris lors de sa Profession religieuse, de reprise de réflexion sur ses responsabilités presbytérales et ecclésiastiques. L’on s’est trouvé face à une option personnelle de fond désormais substantiellement différente et résolument prédominante. Il est évidemment libre de vouloir la suivre, mais non comme salésien.

9. Pour le Supérieur général, pour son Conseil et pour tout l’Institut cette mesure a été très douloureuse, mais désormais inéluctable; elle a été prise en fidélité aux grandes valeurs de la vie consacrée par un amour sincère du Peuple haïtien et en faveur de la communion de l’Eglise locale.

10. Les Salésiens continuent de prier pour Jean B. Aristide en nourrissant encore l’espérance d’une sincère accolade fraternelle dès que lui-même le désirera.

Rome, 8 décembre 1988

Annexe II : Profil religieux du P. Jacques Mésidor, sdb

Moun – Revue de philosophie remercie le P. Jacques Mésidor d’avoir bien voulu accepter de rendre publique cette réflexion, un témoignage qui sera certainement utile aux nouvelles générations. Il a souscrit à ce profil que la rédaction de la Revue a proposé et l’a complété.

Le Père Jacques Mésidor, salésien de Don Bosco, a fait des études de philosophie et de théologie en France : Paris, Lyon. Il est détenteur d’une licence en catéchèse et pastorale de l’Institut Lumen Vitae affilié à l’Université Catholique de Louvain, Belgique.

Père Mésidor aujourd’hui septuagénaire, a une longue praxis pastorale. Il a exercé deux mandats de Président de la Conférence Haïtienne des Re-

ligieux (CHR). A ce titre il a participé en 1970 à la 3^{ème} Conférence Générale de l'Episcopat Latinoaméricain (CELAM) à Puebla au Mexique.

On lui doit des traductions des documents de Puebla et de Santo Domingo.

Il est familier du monde religieux latinoaméricain qu'il a fréquenté durant de longues années, comme président de la CHR et comme membre de l'équipe de réflexion théologique de la Confédération Latinoaméricaine des Religieux (CLAR). Il a contribué à la venue en Haïti du Père Marins, brésilien et de son équipe, pour le lancement des Communautés ecclésiales de base, chez nous Ti-légliz.

Il fut un membre très actif avec d'autres prêtres - dont les Pères Jean Marie Vincent, Jean Pierre Louis, morts assassinés - du Groupe des Religieux et Laïcs insérés dans les Milieux Populaires (GRIMPO).

L'insertion des religieux dans les milieux populaires est une praxis pastorale qui illustre combien depuis Vatican II, Medellin, Puebla et Santo Domingo, la vie religieuse et ses options évangéliques est devenue risquante! La libération intégrale prônée par le Christ pour qui nous avons opté est à ce prix!

Le Père Mésidor a longtemps dirigé les destinées de la communauté salésienne d'Haïti. Il a vécu en première loge, surtout avec l'affaire Aristide, des événements nationaux, qui ont fortement interpellé l'Eglise et les religieux dans leur fidélité à la sequela Christi et la cohérence de leurs options évangéliques.

Diminué par la maladie et le poids des ans, le Père Mésidor n'est pas moins disponible à servir l'Eglise et sa communauté, fidèle à son option définitive pour le Christ.

Il est convaincu et affirme à tout venant que l'Eglise est l'unique et la véritable amie du peuple haïtien dans sa quête de libération définitive.
